



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 23 AOUT 2023**

**N° 2023 0080**

L'An Deux mille vingt-trois, le 23 août à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 14 août 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY,

**Absents excusés :** Florian SOUVY (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Tony BUTHOD-GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	10
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Modification de la subvention du ski club**

Le Club de ski de Champagny en Vanoise a pour objectif principal de permettre le développement et la pratique du ski alpin sur le périmètre de la commune.

La Commune s'est engagée à soutenir financièrement le Club de ski, à hauteur de 45 000€ pour l'exercice 2023.

Cependant, la Société d'Aménagement de la station de la Plagne a décidé d'apporter une aide financière au Club à titre de mécénat, à hauteur de 15 000€ pour l'exercice 2023.

Le besoin de subvention d'équilibre de la commune est donc ramené à  $45\ 000\text{€} - 15\ 000\text{€} = 30\ 000\text{€}$ .

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- MODIFIE le montant de la subvention communale versée au Ski Club et de le ramener à 30 000€ pour l'exercice 2023.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
René RUFFIER LANCHE

**Mairie de Champagny en Vanoise**

